

Pêches et Océans
CanadaFisheries and Oceans
CanadaGarde côtière
canadienneCanadian
Coast GuardCommissaire adjoint
Région du CentreAssistant Commissioner
Central Region

Le 1er décembre 2020

Madame Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Réponses de la Garde côtière canadienne aux questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Madame Grenier,

Veillez trouver ci-jointes les réponses de la Garde côtière canadienne aux questions soumises dans le cadre de votre étude du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

Cordialement,

Marc-André Meunier
Commissaire adjoint
Région du Centre
Garde côtière canadienne

1. Quelles mesures de sécurité devraient être appliquées lors du croisement d'un méthanier et d'un autre navire, notamment un navire de croisière, sur le Saint-Laurent et le Saguenay ?

Réponse :

La Garde côtière canadienne (Garde côtière) est un organisme de service spécial au sein du Ministère des Pêches et des Océans (MPO) qui est responsable des services et des programmes contribuant à la sécurité, la sûreté et l'accessibilité des voies navigables du Canada.

La Garde côtière est notamment chargée de fournir des services de communication et de gestion du trafic maritime à partir de deux centres situés le long du fleuve Saint-Laurent. Le secteur du Saguenay est surveillé par le centre des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) Les Escoumins, en opération 24/7/365. Le mandat du programme des SCTM est d'assurer la sécurité des navigateurs, la fluidité du trafic maritime ainsi que la protection de l'environnement.

Tous les jours, les centres des SCTM de la Garde côtière assurent la surveillance des appels de détresse et de sécurité, coordonnent les interventions, diffusent des renseignements sur la sécurité, contrôlent les navires qui entrent dans les eaux canadiennes, fournissent des renseignements et des conseils liés à la réglementation du trafic maritime et prennent les mesures appropriées pour assurer le mouvement sécuritaire et efficace des navires dans les eaux canadiennes.

Dans le cas où deux navires de grands gabarits viendraient à se croiser, les officiers des SCTM suivraient les procédures habituelles de gestion du trafic, c'est-à-dire de communiquer avec les navires et leur fournir l'information ponctuelle la plus récente concernant les navires en mouvement dans le secteur. Ces navires ont à leur bord des pilotes expérimentés et sont équipés de systèmes de télécommunications (radars, GPS, cartographie électronique, informations maritimes transmises en direct, MarInfo, etc.).

D'autres mesures encadrent la navigation maritime afin d'en assurer la sécurité. La Garde côtière est responsable des systèmes d'aides à la navigation et de l'émission des avis aux navigateurs (NOTMAR). Ces services ont pour but d'aider les navigateurs à déterminer leur position et leur cap, les avertir des dangers ou des obstacles ou leur indiquer la meilleure route. De plus, les navires circulant sur le fleuve Saint-Laurent sont tenus de respecter certaines réglementations et politiques canadiennes sous la responsabilité de Transports Canada, par exemple le *Règlement sur les abordages (C.R.C., ch. 1416)*.

2. Considérant l'ampleur de la circulation maritime à l'embouchure du Saguenay quelles seraient les mesures de sécurité applicables au transit de méthanier à cet endroit ?

Pouvez-vous préciser si le trafic du traversier, ainsi que celui des autres activités maritimes devraient être interrompus lors du passage des méthaniers ?

Réponse :

Tel qu'indiqué dans la réponse à la question #1, la Garde côtière assure déjà la surveillance de la circulation maritime à l'embouchure du Saguenay. Le centre des SCTM Les Escoumins est

responsable de la gestion du trafic maritime dans ce secteur. Les mesures de sécurité applicables au transit de méthaniers à cet endroit sont les mêmes que pour tous les autres navires. Ces mesures sont énoncées dans la réponse à la question #1. Les navires circulant dans ce secteur communiquent avec le centre des SCTM Les Escoumins, qui coordonne la gestion du trafic en collaborant avec les pilotes.

Dans la grande majorité des cas, une circulation fluide du trafic est plus sécuritaire qu'une interruption du trafic. Le maintien de la circulation est donc l'option généralement privilégiée, alors que l'interruption du trafic représente une mesure exceptionnelle applicable en cas de danger ou à titre préventif. Le centre SCTM offre une surveillance constante de la navigation et des éléments de l'environnement maritime. Dans le cas mentionné dans la question, la gestion d'un trafic impliquant un traversier, des méthaniers et d'autres activités maritimes fait partie des opérations normales du centre, et s'effectuerait principalement par la communication et l'ajustement de la vitesse des navires.

3. Durant l'hiver 2019, un embâcle sur le lac Saint-Pierre a forcé l'arrêt de la circulation maritime sur le fleuve Saint-Laurent. Plusieurs navires étaient restés prisonniers des glaces dans la rivière Saguenay puisque le brise-glace responsable de dégager la voie sur la rivière était appelé en renfort pour briser l'embâcle au lac Saint-Pierre.

Pouvez-vous expliquer à la commission comment serait assurée la sécurité d'un méthanier si une telle situation se reproduisait à l'avenir ?

Réponse :

La prestation de services de déglçage, de surveillance et de gestion des glaces fait partie du mandat de la Garde ctière. Pendant la saison hivernale, les navires de la Garde ctière sont affectés à ce service sur le fleuve Saint-Laurent, le golfe du Saint-Laurent, la rivière Saguenay et les Grands Lacs. Le programme de déglçage de la Garde ctière veille à ce que le trafic maritime se fasse en toute sécurité dans les eaux couvertes de glace. En plus de la surveillance quotidienne du trafic effectuée par les centres des SCTM, le Centre d'opération des glaces de la région du Centre surveille la formation des glaces et assigne les brise-glaces en soutien au mouvement du trafic maritime en conditions hivernales. Les services d'escorte des navires, de déglçage, de surveillance constante et de partage d'informations sur les glaces permettent également de prévenir les embâcles et les inondations susceptibles de se produire.

La rivière Saguenay fait partie des secteurs couverts par un brise-glace de la Garde ctière, qui s'assure que la voie maritime est accessible et sécuritaire pour le passage des navires. Ce secteur est également couvert par le centre des SCTM Les Escoumins, qui communique avec les navires et collabore avec l'Administration de pilotage des Laurentides à la coordination des mouvements des navires en amont. Les opérations hivernales effectuées par les navires de la Garde ctière sont à la fois planifiées d'avance et soumises à des changements en temps réel.

La planification du déploiement des ressources prend notamment en considération les conditions de glace historiques, actuelles et prévues, les différents horaires des compagnies maritimes et le

trafic par secteur, ainsi que la disponibilité des brise-glaces selon l'approche zonale, c'est-à-dire d'assigner la meilleure ressource dans un secteur donné afin de maximiser les opérations.

Lorsqu'un besoin particulier en déglacement survient, les officiers de la Garde côtière analysent donc la situation, les risques, les ressources disponibles ainsi que leur position géographique avant de réagir. La réassignation des ressources s'effectue toujours en priorisant la sécurité avant tout. Un brise-glace sera donc réassigné à un autre secteur seulement si l'ensemble de la navigation dans son secteur primaire d'assignation est sécuritaire. Par conséquent, le brise-glace dans le secteur du Saguenay ne serait pas réassigné ailleurs si la situation d'un méthanier était jugée non sécuritaire. Dans le cas d'un besoin en renfort où la situation est jugée sécuritaire, les brise-glaces qui le pourraient seraient réassignés « en cascade », c'est-à-dire par un enchaînement de déplacements permettant de couvrir le plus grand territoire pour cette période temporaire.

Dans tous les cas, la Garde côtière est prête à intervenir. Par leur travail, les programmes de déglacement et des SCTM permettent de prévenir les embâcles et d'assurer la fluidité et la sécurité du trafic maritime tout au long de l'année.